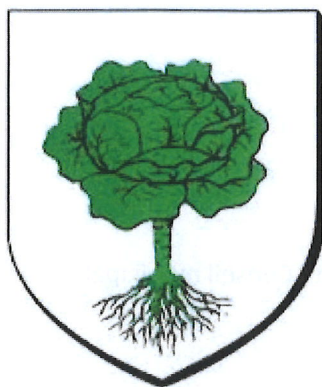




COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL

**Séance du Conseil Municipal du mardi 29 avril 2025
à la mairie de Krautwiller**

Membres en exercice	10
Présent (e) s	7
Excusé (e) s sans procuration	1
Excusé (e) s avec procuration	2
Absent (e) s non excusé (e) s	0

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Paul NOLTE, Maire

Présents :

M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS,
M. Nicolas GANZITTI (entré en cours de séance), M. Pascal MECKERT

Absent (s) excusé (s) :

M. Antoine DECKER, Mme Cristel SCHILLING, Mme Béatrice FORSTER

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025
3. Approbation du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024
4. Budget primitif 2025
5. Clôture régie de recettes
6. Redevance pour l'occupation du domaine public et redevance provisoire du domaine public par les chantiers de travaux
7. Régularisation parcellaire – Propriété GOETZ
8. Remplacement agent communal
9. Divers

POINT N° 1

TITRE
Service référent
Rapporteur

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Direction Générale
Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil municipal, sur la proposition du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Christiane GRAD RICHERT comme secrétaire de séance

POUR : 9 Voix

POINT N° 2

TITRE
Service référent
Rapporteur

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2025
Direction Générale
Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025

POUR : 9 voix

POINT N° 3

TITRE
Service référent
Rapporteur

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024
Direction Générale
Monsieur le Maire

COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2024. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il propose statuer pour le compte de gestion 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. le Maire laisse la parole à M. DECKER Jean-Marie, Adjoint, et quitte la salle.

M. Jean-Marie DECKER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2024 arrêtés aux chiffres suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	101 659.54 €
Recettes	:	130 489.53 €
Excédent de clôture	:	28 829.99 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	36 994.22 €
Recettes	:	62 145.76 €
Excédent de clôture	:	25 151.54 €

Après les explications qui s'imposent, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les comptes de gestion et compte administratif 2024
- Décide d'affecter pour le budget principal 2025
 - 390 519.41 € au compte 001 résultat d'investissement reporté
 - 510 139.31 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté

M. le Maire rejoint la salle et remercie l'ensemble des élus pour la confiance accordée.

POUR : 9 voix

POINT N° 4

TITRE

Service référent

Rapporteur

BUDGET PRIMITIF 2025

Direction Générale

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers et présente la maquette budgétaire 2025

Affectation des résultats de l'exercice 2024 :

Section d'investissement (R001) : 390 519.41 €

Section de fonctionnement (R002) : 510 139.31 €

Maquette budgétaire BP 2025 :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	655 789.31	145 650.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		510 139.31
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	655 789.31	655 789.31

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	445 519.51	565 039.31
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		390 519.41
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	445 519.51	955 558.72

TOTAL DU BUDGET	1 101 308.82	1 611 348.03
-----------------	--------------	--------------

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** l'affectation des résultats de l'exercice 2024
- **ADOpte** la nouvelle maquette budgétaire BP 2025 telle que présentée

POUR : 9 voix

Discussion :

M. le Maire et M. Jean-Marie DECKER donne quelques explications suite à l'entretien qu'ils ont eu avec Mme SCHAEFFER de la DGFIP.

Monsieur Jean-Marie DECKER donne les explications nécessaires quant au projet Zone de Loisirs.

POINT N° 5

TITRE

Service référent
Rapporteur

CLOTURE REGIE DE RECETTES

Direction Générale
Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en date du 27 mars 2009, le conseil municipal a donné délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales.

Une régie d'avances a été mise en place en date du 29 octobre 2009.

Le 8 avril 2021, ont été nommées comme régisseur, Mme Carole LEININGER, et comme régisseur suppléant, Mme Corinne ASMUS.

Cette régie d'avances n'étant plus utilisé, il conviendrait de la clôturer.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- **ACCEPTE** la clôture de la régie d'avances
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 9 voix

Discussion :

Madame Corinne ASMUS demande s'il ne serait pas judicieux de conserver cette régie.

Monsieur le Maire répond que non étant donné qu'elle n'a pas été utilisée depuis 2019, et précise que la Trésorerie nous encourage à la clôturer.

POINT N° 6

TITRE	REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCE PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Il s'agit des :

- RODP : redevance pour l'occupation du domaine public
- RODP provisoire : redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux

Il propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation et occupation provisoire du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70% applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **ADOpte** la proposition ci-dessus qui lui est faite concernant la redevance d'occupation et la redevance provisoire d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 9 voix

POINT N° 7

TITRE

RÉGULARISATION PARCELLAIRE – PROPRIÉTÉ GOETZ

Rapporteur

Direction Générale

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur Jean-Marie DECKER informe les élus qu'il convient de procéder à des régularisations parcellaires suite au changement opéré par rapport au lit de la Zorn qui avait été modifié.
A ce jour, cette démarche n'a pas été effectuée et le cadastre n'est pas à jour.

Cette régularisation concerne les parcelles, appartenant à la commune :

- Section 1 – n° 89
- Section 2 – n° 128

Un géomètre a été mandaté en vue de procéder à la réalisation du procès-verbal d'arpentage et la création de 2 parcelles nouvelles.

Ensuite, il conviendra de procéder à la cession de chaque nouvelle parcelle concernée. L'une d'environ 102m² et l'autre d'environ 26m².

Pour l'établissement de l'acte, il convient de prendre une délibération.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de statuer.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'accepter les cessions mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique à M. Georges GOETZ
- **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente à l'Etude notariale SCP SALAVERT et KNAEBEL à Brumath
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

Pour : 9 voix

POINT N° 8**TITRE****REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL****Service référent**

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les élus que notre agent devra se faire opérer et sera donc absent pendant quelques semaines.

Il y a lieu de penser à son remplacement pendant cette période.

Différentes solutions ont été envisagées, notamment celle de solliciter une entreprise extérieure qui pourrait intervenir selon les besoins.

M. le Maire demande l'avis des conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à remplacer l'agent communal pendant son absence en retenant la solution la plus adéquate pour les besoins de la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 9 voix

POINT N° 9**TITRE****DIVERS****Service référent**

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

Monsieur René BAEHR souhaiterait savoir ce qu'à donné l'enquête mobilité qui avait été faite au sujet de la Rue Moulin Goepp à Brumath.

Madame Christiane GRAD RICHERT répond que le dossier à été transmis à la CAH et qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de retour.

Monsieur Pascal MECKERT pense qu'il serait judicieux de faire un rappel par rapport au stationnement. Il constate que souvent des véhicules sont très mal garés dans le village. Un rappel sera fait aux citoyens.

Monsieur René BAEHR relève l'action de nettoyage qui a été faite au niveau de l'étang, et souhaiterait savoir qui s'en occupera dans le futur.

Monsieur Jean-Marie DEK CER répond qu'il est encore trop tôt pour se positionner. Il faut laisser le projet se monter, et en reparler ultérieurement.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles ayant contribué à cette matinée de nettoyage.

Monsieur le Maire présente un avant-projet du columbarium.

Séance levée à 21 heures 45

Le Maire,
Paul NOLTE



Le secrétaire de séance
Christiane GRAD-RICHERT



